

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

393, rue Charles Lindbergh

34000 Mauguio

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Mazars DDA.

Parc de l'Aéroport
45, rue Jérémie Bentham
34473 PEROLS

Deloitte & Associés

Parc Mermoz
90, rue Didier Daurat
34170 CASTELNAU-LE LEZ

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société Anonyme

393, rue Charles Lindbergh

34130 Manguio

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons
notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été
données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant
de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous
aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur
utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous
appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier
l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations
prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de
l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagement soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avances de trésorerie entre la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et sa filiale LPA CORP.**

Personne concernée

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, et représentant permanent de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, Présidente de LPA CORP.

Nature et objet

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS a consenti au bénéfice de sa filiale LPA CORP des avances de trésorerie sous forme de compte courant. Ces avances ne sont pas rémunérées.

Modalités

Le solde débiteur du compte courant de LPA CORP dans les comptes de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS au 31 décembre 2018 s'élève à 2 760 euros, sans mouvement sur l'exercice.

Pérols et Castelnau-le-lez, le 28 juin 2019

Les commissaires aux comptes

Mazars DDA.

Deloitte & Associés

Marc PEDUSSAUD

Alain HUDELLET